

**DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE,
DE L'ENFANCE ET DE LA SANTE**

Sous Direction de l'Insertion et de la Solidarité

Service de la prévention et de la lutte contre les exclusions

DASES 2021 10 DDCT: subventions (506 000 euros) aux associations Autremonde, Cœur du Cinq, Compagnons de la nuit, Fédération de Paris du Secours Populaire Français, Saint Vincent de Paul Accueil 15, Depaul France, CAMRES, Louise et Rosalie et Aux Captifs La Libération pour le fonctionnement de 9 accueils de jour parisiens (5ème, 10ème, 15ème, 16ème, 18ème, 20ème) à destination de personnes en situation de grande exclusion –Conventions- Avenant

PROJET DE DELIBERATION**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Acteurs centraux du dispositif parisien d'urgence sociale, les accueils de jour constituent les premiers lieux d'accueil et d'orientation des personnes en situation de rue. À la fois espaces refuges et lieux de sociabilité, ils contribuent à offrir, de manière inconditionnelle, la possibilité d'un accompagnement dans la durée, vers la sortie de rue, et dans l'attente, la délivrance de prestations sanitaires et sociales, aux personnes en situation de grande exclusion. À ce titre, ils s'inscrivent dans l'objectif global porté par le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion de répondre aux besoins fondamentaux des personnes en situation de rue, et de prévenir l'accumulation de difficultés susceptibles d'aggraver une situation de précarité.

Consciente du rôle primordial des accueils de jour dans la lutte contre la grande exclusion, la collectivité parisienne a mené, depuis plusieurs années, une politique volontariste en ce domaine. Ainsi, elle soutient depuis 1996, aux côtés de l'État et de la RATP, le dispositif des Espace Solidarité Insertion (ESI), accueils de jour labellisés répondant à un standard d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de rue défini par un cahier des charges. Pour compléter utilement l'action des ESI, la Ville a encouragé l'action d'accueils de jour non labellisés portés par d'autres acteurs associatifs parisiens. Ces accueils de jour, de taille plus modeste, bénéficient d'un ancrage territorial fort qui leur permet de mobiliser efficacement des bénévoles autour des actions menées.

Dès le début du mois de mars 2020 et la mise en œuvre des premières mesures de prévention relatives à la propagation de l'épidémie de Covid-19, les accueils de jour ont adapté leurs modalités d'intervention, dans un contexte contraint de mobilisation des bénévoles et de règles d'accueil dans les locaux, afin de garantir la continuité du lien avec les personnes en situation de rue. Des prestations et services essentiels à ces personnes ont ainsi pu être maintenus, tels que les permanences de domiciliation, l'accès à des dispositifs de distribution alimentaire, des échanges par téléphone ou en organisant des tournées-rues.

Aussi, je vous propose, par le présent projet de délibération, de poursuivre le soutien apporté aux 9 accueils de jour suivants :

- **Cœur du Cinq (5^{ème} arrondissement) :**

L'association, fondée en juin 1993, anime un accueil de jour dans ses locaux situés au 24, rue Daubenton (5^{ème}), à destination de personnes isolées, sans domicile fixe ou en situation de précarité. L'accueil est ouvert au public les lundis, mardis, et mercredis (de 9h à 12h et de 14h à 16h30) et accueille 30 personnes par jour en moyenne. L'association propose plusieurs prestations : une mise à l'abri, un petit-déjeuner, un service de domiciliation et un accompagnement social réalisé par un travailleur social (prolongé par des rendez-vous individuels le jeudi après-midi). L'association propose également aux personnes accueillies des sorties culturelles et des événements festifs solidaires et des séjours de remobilisation par le sport.

Il est proposé de soutenir cette action à travers la reconduction pour 2021 d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **11 000 €** dans le cadre de la convention pluriannuelle du 7 octobre 2019.

- **La Moquette (5^{ème} arrondissement) – association Compagnons de la nuit :**

L'association Compagnons de la Nuit, fondée en 1975, a mis en place un lieu d'accueil et d'échanges dénommé « La Moquette », situé 15, rue Gay-Lussac (5^{ème}), qui propose un programme culturel riche et varié à destination de personnes sans domicile fixe. Ce lieu se veut également ouvert au grand public, dans un objectif de mixité et d'inclusion sociale. Des activités sont ainsi régulièrement organisées en soirée (ateliers d'écriture, conférences sur des thèmes de société, rencontres avec des personnalités diverses, fêtes pour marquer les événements individuels ou collectifs) ainsi que les mardis après-midi (de 15h à 19h). Par ailleurs, l'association va à la rencontre du public à la rue dans le quartier Latin, pour tisser du lien social et orienter les personnes vers la structure.

Il est proposé de soutenir cette action à travers la reconduction pour 2021 d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **107 000 €**, dans le cadre d'une nouvelle convention pluriannuelle.

- **Saint Vincent de Paul – Accueil 15 (15^{ème} arrondissement) :**

L'association Saint Vincent de Paul-Accueil 15, fondée en 1992, gère un accueil de jour, situé 20, allée des Frères Voisin (15^{ème}), qui accueille des hommes de 25 à 60 ans environ en situation de très grande précarité. Il est ouvert de 10h à 16h les lundis, mardis, jeudis et samedis et fonctionne uniquement grâce à l'investissement d'une dizaine de bénévoles actifs et réguliers.

Les personnes qui se présentent à l'accueil bénéficient des prestations suivantes : mise à l'abri en journée, douches et laverie, petit déjeuner et déjeuner, temps de convivialité, etc. L'association dispose également de 20 à 30 casiers de consigne.

Il est proposé de soutenir cette action à travers la reconduction pour 2021 d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **21 500 €** dans le cadre d'une nouvelle convention pluriannuelle.

- L'Espace Solidarité Ramey (18^{ème} arrondissement) – Secours Populaire Français :

La Fédération de Paris du Secours Populaire Français, fondée en 1965, développe des actions en direction des familles et personnes isolées en situation de précarité ou d'exclusion, sur l'ensemble du territoire parisien, à travers neuf antennes situées dans les 5^{ème}, 6^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème} arrondissements. Chaque année, le Secours Populaire Français accueille et accompagne environ 5 000 ménages parisiens. Parmi ces antennes, l'Espace Solidarité Ramey, situé 6, passage Ramey (18^{ème}) met en œuvre des actions à destination d'un public relevant en particulier de l'urgence sociale. Cet accueil de jour est ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30, ainsi que le samedi matin. Il propose des prestations de base (mise à l'abri, aide alimentaire, boissons chaudes), un accès à des espaces de convivialité (bibliothèque, espace cafétéria, espace de jeux pour les enfants), des ordinateurs, ainsi que des actions d'accompagnement social. La structure propose également un service de domiciliation à destination des patients du groupe hospitalier Saint-Louis et Lariboisière -Fernand Widal. En complément, des maraudes bénévoles véhiculées circulant six jours sur sept permettent à l'association d'aller vers les personnes les plus exclues et de leur proposer une orientation vers cet accueil. En 2019 l'accueil Ramey a reçu en moyenne 200 personnes par jour, 3334 personnes étaient domiciliées et environ 200 personnes sans-abri ont été suivies régulièrement par les maraudes. L'espace solidarité Ramey du Secours Populaire Français a beaucoup œuvré pendant la crise, même si l'accueil de jour comme lieu de répit a été fermé durant le confinement, l'association a pu ouvrir en continu le libre-service alimentaire pour la distribution de colis alimentaires (sur rendez-vous avec inscription préalable pour bénéficier des cartes alimentaires), poursuivre ses maraudes, proposer des rendez-vous dans le cadre de la permanence hébergement, ouvrir tous les jours sans rendez-vous l'activité de domiciliation.

Il est proposé de soutenir cette action à travers la reconduction pour 2021 d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **30 000 €** dans le cadre d'une nouvelle convention pluriannuelle.

- Le Café de la Mare (20^{ème} arrondissement) – association Autremonde :

L'association Autremonde, fondée en 1994, développe des actions à destination des personnes en situation de précarité ou de grande exclusion, ainsi que des personnes en situation de migration. Dans ce cadre, elle gère un accueil de jour, Le Café de la Mare, situé 30, rue de la Mare (20^{ème}).

Ouvert au public les mercredis, vendredis et dimanches après-midi, il propose une aide aux démarches administratives, l'accès à une cafétéria et à des ordinateurs, ainsi que des ateliers culturels. En 2019, 10 000 passages ont été enregistrés sur ces temps d'ouverture inconditionnelle, avec une moyenne de 65 personnes lors de chaque accueil. Autremonde va également à la rencontre des personnes à la rue, aux abords des gares parisiennes grâce à son Camion du Soir et à ses maraudes pédestres. En 2019, 2000 contacts ont été faits lors des maraudes et 9000 grâce au Camion du Soir. Enfin, pour les personnes migrantes, l'association anime des ateliers de français ainsi que des formations à visée professionnelle.

Il est proposé de soutenir cette action à travers la reconduction pour 2021 d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **43 000 €**, dans le cadre d'une nouvelle convention pluriannuelle.

- L'accueil Périchaux (15^{ème} arrondissement) - association Depaul -

L'association Depaul France, fondée en juin 2013, gère l'accueil de jour « Périchaux », centre d'hygiène et de santé dans le 15^{ème} arrondissement de Paris. L'accueil, ouvert tous les matins de la semaine, a pour spécificité d'offrir dans un seul et même lieu divers services d'hygiène et de santé : douches, laverie, coiffure, vestiaire d'urgence et de santé, permanences d'infirmiers et de médecins, de podologue, et soutien dans les démarches administratives pour l'accès aux soins... Une infirmière en psychiatrie propose une permanence une fois par semaine. Un camion « mobil'douche » permet un accès à l'hygiène aux personnes qui refusent de se rendre dans les accueils de jour.

Il est proposé de soutenir cette action à travers la reconduction pour 2021 d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **20 000 €** dans le cadre de la convention pluriannuelle du 22 octobre 2019.

- Le CAMRES (10^{ème} arrondissement) : (CPO inter- directions)

Le Centre d'accueil et de médiation relationnelle, éducative et sociale (CAMRES), créé en 1992, gère un accueil de jour situé 11, passage Dubail (10^{ème}), destiné au public en situation de grande précarité. Plusieurs prestations sont proposées : mise à l'abri, accueil informel, accompagnement social, consultation juridique, activités et sorties culturelles. L'accueil de jour est ouvert du lundi au vendredi, exceptés les mardis et vendredis après-midi et fonctionne avec une équipe composée majoritairement de travailleurs sociaux et d'éducateurs spécialisés. L'association consacre un effort particulier à la mise en place d'activités créatrices et culturelles, qui sont des occasions de rencontres et de mixité (ateliers-vidéos et modelages, permanences « circulivres » -échange de livres- et visites du Paris touristique).

Il est proposé de soutenir cette action à travers la reconduction pour 2021 d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **140 000 €**.

Par ailleurs, il est proposé de soutenir 3 projets menés par l'association dans le cadre de la convention pluriannuelle du 31 juillet 2020 .

Projet « Égalité des droits à la santé, à la création, à la culture »

Le volet santé de cette action « Santé : tournée générale » vise à répondre de la manière la mieux adaptée aux besoins en santé des personnes et à favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun. Les professionnels du CAMRES prennent en compte les problèmes de santé, somatiques ou psychiques, aigus et chroniques, repérés dans le cadre des accueils collectifs et des entretiens individuels ou exprimés par les personnes accueillies.

Il est proposé de soutenir cette action à travers l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **10 000 €**.

Projet « Petits déjeuners »

En proposant deux petits déjeuners hebdomadaires, l'association cherche à favoriser la convivialité, la mixité, le vivre ensemble autour du partage d'un moment clé de la journée qu'est le petit déjeuner. Deux accueils prévus : un service en salle par des professionnels et des bénévoles et un accueil à l'extérieur avec offre de boissons, de jeux de société.

Il est proposé de soutenir cette action à travers l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **5 500 €**.

Projet « Des jeux en société »

Le projet « des jeux en société » est construit autour d'une ludothèque animée par l'équipe professionnelle chaque mercredi après-midi. À travers des jeux de sociétés et des jeux d'écriture, c'est l'occasion pour les participant.e.s de pratiquer le français, d'échanger et de partager un moment de convivialité. Chaque activité est aussi l'occasion pour les personnes suivies d'être en contact des salarié.e.s et bénévoles de l'association, et d'être accompagnées dans leurs démarches administratives. Chaque atelier réunit une trentaine de participant.e.s de tous les âges et de toutes les origines.

Il est proposé de soutenir cette action à travers l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **3 000 €**.

Le montant global de la subvention proposée pour le CAMRES est donc de **158 500 €** au titre de 2021. Cette subvention fera l'objet d'un avenant à la convention pluriannuelle du 31 juillet 2020.

- **L'Accueil Lazare (16^{ème} arrondissement) – association Aux Captifs La Libération** :

L'Accueil de jour Lazare, situé au 197 bis, avenue Victor Hugo (le 16^{ème}), est l'une des antennes de l'association « Aux captifs la Libération ». Elle s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 30 ans environ, en situation d'errance et de prostitution, rencontrés lors des tournées sur le secteur de la Porte de Dauphine et du Bois de Boulogne. Cette structure propose aux jeunes un accueil inconditionnel trois jours par semaine, avec un accès à des prestations de base (espace sanitaire, espace cuisine, casiers, etc.) ainsi qu'un accompagnement vers les soins et l'insertion sociale et professionnelle : une aide dans les démarches administratives, dans la recherche d'hébergement et d'emploi, un accompagnement juridique ; un programme de dynamisation comprenant des ateliers collectifs, sportifs et des séjours. Lors de 120 permanences réalisées en 2019, l'association a enregistré 1621 passages et 256 entretiens de suivi individuels. 121 tournées en rue ont été réalisées et ont permis 1016 contacts.

Il est proposé de soutenir cette action à travers la reconduction pour 2020 d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **90 000 €** à l'association « Aux Captifs la Libération », dans le cadre de la convention du 31 juillet 2020.

- **L'accueil « Louise et Rosalie »** :

L'association Louise et Rosalie, créée en juillet 2019, a ouvert en novembre 2020 un accueil de jour dans le 6^{ème} arrondissement de Paris pour accueillir les femmes en situation de rue. Ce lieu de 200 m² peut accueillir une trentaine de

femmes par jour. L'Accueil Louise et Rosalie est ouvert cinq demi-journées par semaine du mardi au vendredi de 9h30 à 13h30, et le dimanche. Il fonctionne onze mois sur douze (48 semaines d'ouverture par an). Cet accueil de jour propose des prestations diverses : douches, laverie, casiers, coin cuisine, espace repos et autres services tels que coiffeur, esthéticienne, etc. Une trentaine de bénévoles et un travailleur social animent le lieu et accueillent les femmes.

Il est proposé de soutenir cette action à travers la reconduction pour 2021 d'une subvention de fonctionnement de **25 000 €** dans le cadre d'une convention annuelle.

Les fiches techniques jointes en annexe de l'exposé des motifs présentent dans le détail l'ensemble de ces associations et les modalités de réalisation des projets proposés, ainsi que les budgets prévisionnels afférents.

Compte tenu de l'intérêt de ces projets au regard des engagements pris par la collectivité parisienne, notamment dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, je vous propose :

- d'allouer, au titre des exercices 2021 et suivants, sous réserve de financement, les subventions en fonctionnement suivantes, pour un montant global de 506 000 €, dont 43 000 € à l'association « Autremonde », 11 000 € à l'association « Cœur du Cinq », 107 000 € à l'association « Compagnons de la nuit », 30 000 € à l'association « Fédération de Paris du Secours populaire », 21 500 € à l'association « Saint Vincent de Paul Accueil 15 », 20 000 € à l'association « Depaul France », 158 500 € à l'association « CAMRES », 90 000 € à l'association « Aux Captifs La Libération », 25 000 € à l'association « Louise et Rosalie » pour le fonctionnement de 9 accueils de jour parisiens, visant à assurer une prise en charge des plus démunis(e)s
- de m'autoriser à signer, dans le cadre de ces financements : 5 conventions ci-jointes, avec les associations : « Compagnons de la nuit », « Fédération de Paris du Secours Populaire Français », « Saint Vincent de Paul- accueil 15 », « Autremonde » et « Louise et Rosalie », et un avenant avec l'association « CAMRES »

Je vous prie, mes Chers Collègues, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris